

Hitachi Europe GmbH

Date de révision: 20.08.2010

Révision-No.:

1,15

JP-K69

00509-0001

**HITACHI**  
Inspire the Next

---

## **1. Identification de la substance/préparation et de la société/l'entreprise**

### **Identification de la substance ou de la préparation**

JP-K69

### **Utilisation de la substance/préparation**

Encre

### **Identification de la société productrice**

#### **Fabricant**

Hitachi Europe GmbH

Am Seestern 18

D-40547 Duesseldorf

Téléphone: +49 (0) 211 52 83-0

Téléfax: +49 (0) 211 52 83-649

Service responsable:

Numéro de téléphone d'appel d'urgence : ++49 (0) 6132 / 84463 (GBK Gefahrgut Buero GmbH, Ingelheim)

Responsable pour l'établissement de la fiche de données de sécurité: [sds@gbk-ingelheim.de](mailto:sds@gbk-ingelheim.de)

---

## **2. Identification des dangers**

### **Classification**

Indications de danger : Facilement inflammable, Irritant

Phrases-R:

Facilement inflammable.

Irritant pour les yeux.

L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau.

L'inhalation de vapeurs peut provoquer somnolence et vertiges.

GHS:

Catégories de danger:

Liquide inflammable: Flam. Liq. 2

Lésions oculaires graves/irritation oculaire: Eye Dam. 1

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - Exposition unique STOT un.: STOT SE 3

Mentions de danger:

Liquide et vapeurs très inflammables.

Provoque des lésions oculaires graves.

Peut provoquer somnolence ou vertiges.

---

## **3. Composition/informations sur les composants**

### **Caractérisation chimique ( Mélange )**

Encre avec solvant organique

**Composants dangereux**

N° CE	N° CAS	Substance	Quantité
		Classification	
		Classification SGH	
201-159-0	78-93-3	Butanone	50 - 60 %
		F, Xi R11-36-66-67	
		Flam. Liq. 2, Eye Irrit. 2, STOT SE 3; H225 H319 H336	
200-578-6	64-17-5	Éthanol	10 - 20 %
		F R11	
		Flam. Liq. 2; H225	
200-746-9	71-23-8	Propane-1-ol	1 - 5 %
		F, Xi R11-41-67	
		Flam. Liq. 2, Eye Dam. 1, STOT SE 3; H225 H318 H336	
200-659-6	67-56-1	Méthanol	1 - 3 %
		F, T R11-23/24/25-39/23/24/25	
		Flam. Liq. 2, Acute Tox. 3, Acute Tox. 3, Acute Tox. 3, STOT SE 1; H225 H331 H311 H301 H370 **	
203-905-0	111-76-2	2-Butoxyéthanol	0,5 - 2 %
		Xn, Xi R20/21/22-36/38	
		Acute Tox. 4, Acute Tox. 4, Acute Tox. 4, Eye Irrit. 2, Skin Irrit. 2; H332 H312 H302 H319 H315	

Le texte intégral des phrases R mentionnées figure au point 16.

**4. Premiers secours**
**Indications générales**

Enlever immédiatement tout vêtement souillé ou éclaboussé.

Tenir la victime au chaud et au calme.

Eloigner de la zone de danger les personnes contaminées par le produit et les étendre.

**Après inhalation**

Amener à l'air libre en cas d'inhalation accidentelle des vapeurs ou produits de décomposition.

Conduire chez le médecin.

**Après contact avec la peau**

Laver immédiatement au savon et à l'eau abondante.

En cas d'irritation persistante de la peau, consulter un médecin.

**Après contact avec les yeux**

Rincer immédiatement et abondamment à l'eau, y compris sous les paupières, pendant au moins 15 minutes.

Traitement chez un ophtalmologiste.

**Après ingestion**

Il faut que la décision de faire ou de ne pas faire vomir soit prise par le médecin.

Boire immédiatement beaucoup d'eau (si possible une suspension de charbon actif).

Ne pas faire vomir.

Appeler aussitôt un médecin.

**5. Mesures de lutte contre l'incendie**
**Moyen d'extinction approprié**

Mousse résistant aux alcools, poudre chimique, gaz carbonique (CO<sub>2</sub>), eau pulvérisée.

**Moyen d'extinction à ne pas utiliser pour des raisons de sécurité**

Wasservollstrahl

**Risque particulier résultant de l'exposition à la substance/préparation en tant que telle, aux produits de la combustion, aux gaz produits**

Pendant l'incendie, il peut se produire:

Monoxyde de carbone (CO), dioxyde de carbone (CO<sub>2</sub>) et oxydes d'azote (NO<sub>x</sub>).

**Équipement de protection spécial pour le personnel préposé à la lutte contre le feu**

Utiliser un appareil respiratoire autonome.

---

Vêtement de protection.

**Information supplémentaire**

Les vapeurs sont plus lourdes que l'air et se répandent au ras du sol.

Le mélange vapeur/air est explosif, même dans des récipients vides, non nettoyés.

Risque d'éclatement du récipient.

Refroidir les récipients menacés par vaporisation d'eau.

---

**6. Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle**

**Les précautions individuelles**

En cas de formation de vapeurs, utiliser un appareil respiratoire.

Veiller à assurer une aération suffisante.

Utiliser un vêtement de protection individuelle.

Tenir à l'écart des sources d'ignition.

**Les précautions pour la protection de l'environnement**

Ne pas rejeter dans les canalisations d'égout/les eaux superficielles/les eaux souterraines.

**Les méthodes de nettoyage**

Enlever avec un absorbant inerte (sable, gel de silice, agglomérant pour acide, agglomérant universel).

Collecter dans des récipients appropriés pour l'élimination.

**Information supplémentaire**

Nettoyer soigneusement la surface contaminée.

---

**7. Manipulation et stockage**

**Manipulation**

**Consignes pour une manipulation sans danger**

Conserver le récipient bien fermé.

Ne pas inhaler les vapeurs.

Utiliser uniquement dans des locaux bien ventilés.

Eviter le contact avec la peau, les yeux et les vêtements.

**Préventions des incendies et explosion**

Ne pas fumer (volatil).

Tenir à l'écart de la chaleur et des sources d'ignition.

Eviter l'accumulation de charges électrostatiques.

Utiliser exclusivement des appareils protégés contre les explosions.

**Stockage**

**Exigences concernant les lieux et conteneurs de stockage**

Garder les récipients bien fermés dans un endroit sec, frais et bien ventilé.

Faire attention aux règles de la protection contre les explosions.

**Indications concernant le stockage en commun**

Incompatible avec des agents oxydants.

**Information supplémentaire**

Von Nahrungsmitteln, Getränken und Futtermitteln fernhalten.

---

**8. Contrôle de l'exposition/Protection individuelle**

**Valeurs limites d'exposition**

**Valeurs limites (maximales) d'exposition professionnelle**

N° CAS	Substance	ml/m <sup>3</sup>	mg/m <sup>3</sup>	f/cm <sup>3</sup>	Catégorie	Origine
111-76-2	2-Butoxyéthanol	2	9,8		VME (8 h)	
		30	147,6		VLE (15 min)	
67-56-1	Alcool méthylique	200	260		VME (8 h)	
		1000	1300		VLE (15 min)	
71-23-8	Alcool n-propylique	200	500		VME (8 h)	
		-	-		VLE (15 min)	
64-17-5	Alcool éthylique	1000	1900		VME (8 h)	
		5000	9500		VLE (15 min)	
78-93-3	Méthyléthylcétone	200	600		VME (8 h)	
		300	900		VLE (15 min)	

**Valeurs limites biologiques**

N° CAS	Substance	Paramètres	Valeur limite	Milieu	Moment de prélèvement
67-56-1	Alcool méthylique	Méthanol	15 mg/l	Urine	A
78-93-3	Méthyléthylcétone	Méthyléthylcétone	2 mg/l	Urine	A

**Contrôle de l'exposition professionnelle**

Assurer une ventilation adéquate, surtout dans les endroits fermés.

**Mesures d'hygiène**

Ne pas inhaler les vapeurs.

Eviter le contact avec les yeux et la peau.

Se laver les mains avant les pauses et immédiatement après manipulation du produit.

Lors de l'utilisation, ne pas manger, boire ou fumer.

Beschmutzte oder getränkte Kleidung sofort ausziehen.

**Protection respiratoire**

En cas de ventilation insuffisante, porter un appareil respiratoire approprié (filtre à gaz du type A).

**Protection des mains**

Gants protecteurs à résistance chimique en Viton, Epaisseur de la couche minimum 0,7 mm, Résistance à la pénétration (durée de port) environ 10 minutes, Par exemple gant protecteur <Vitoject 890> de la société KCL ([www.kcl.de](http://www.kcl.de)).

La présente recommandation fait exclusivement référence à la compatibilité chimique et l'essai expérimental réalisé en conformité de la norme EN 374 sous conditions de laboratoire.

Les exigences peuvent varier en fonction de l'utilisation. D'où il est nécessaire d'observer en addition les recommandations du fabricant des gants protecteurs.

Je nach Anwendung können sich unterschiedliche Anforderungen ergeben. Daher sind zusätzlich die Empfehlungen des Schutzhandschuhlieferanten zu berücksichtigen.

**Protection des yeux**

Flacon pour le rinçage oculaire avec de l'eau pure.

Lunettes assurant une protection complète des yeux.

**Protection de la peau**

Vêtements de protection à manches longues.

**9. Propriétés physiques et chimiques**
**Informations générales**

L'état physique: Liquide

Couleur: Noir

Odeur: Irritante

**Informations importantes relatives à la santé, à la sécurité et à l'environnement**

Testé selon la méthode

**Modification d'état**

Point d'éclair:	< - 5,6 °C	Coupelle fermée
Limite inférieure d'explosivité:	1,8 vol. %	
Limite supérieure d'explosivité:	11,5 vol. %	
Densité (à 20 °C):	0,88 g/cm <sup>3</sup>	
Hydrosolubilité: (à 20 °C)	Miscible	
Viscosité cinématique:	3 mm <sup>2</sup> /s	

**Teneur en solvant**

&lt; 85 %

**Autres données**

Température d'inflammation: n.d.

**10. Stabilité et réactivité****Conditions à éviter**

Les mélanges air/vapeur sont explosifs en cas de chauffage intense.  
 Le chauffage peut dégager des vapeurs qui peuvent s'enflammer.

**Matières à éviter**

Agents oxydants (puissants)

**Produits de décomposition dangereux**

Monoxyde et dioxyde de carbone.  
 Composés de chlore.

**Information supplémentaire**

Pas de décomposition si le produit est entreposé et utilisé selon les prescriptions.

**11. Informations toxicologiques****Données empiriques sur l'action sur l'homme**

Irritant pour les yeux.

L'inhalation de vapeurs peut provoquer somnolence et vertiges.

L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau.

**12. Informations écologiques****Information supplémentaire**

Ne pas déverser dans des eaux de surface ou dans les égouts.

Pollue faiblement l'eau.

**13. Considérations relatives à l'élimination****Élimination**

Si possible, le recyclage est préférable à l'élimination ou l'incinération.

Peut être incinéré, si les réglementations locales le permettent.

**Code d'élimination des déchets-Produit**

080312 DÉCHETS PROVENANT DE LA FABRICATION, DE LA FORMULATION, DE LA DISTRIBUTION ET DE L'UTILISATION (FFDU) DE PRODUITS DE REVÊTEMENT (PEINTURES, VERNIS ET ÉMAUX VITRIFIÉS), MASTICS ET ENCRE D'IMPRESSION; déchets provenant de la FFDU d'encre d'impression; déchets d'encre contenant des substances dangereuses  
 Classé comme déchet dangereux.

**L'élimination des emballages contaminés**

Les récipients vides doivent être mis à la disposition des usines locales pour leur recyclage, leur récupération ou leur élimination.

Après utilisation, les emballages doivent être vidés le plus complètement possible; après nettoyage approprié, ils peuvent être réutilisés.

Manipuler des récipients vides, non nettoyés comme le produit lui-même.

Hitachi Europe GmbH

Date de révision: 20.08.2010

Révision-No.:

1,15

JP-K69

00509-0001

**HITACHI**  
 Inspire the Next

#### **14. Informations relatives au transport**

##### **Transport terrestre (ADR/RID)**

No. ONU:	1210
ADR/RID classe:	3
Code de classement:	F1
Panneau d'avertissement	
No. danger:	33
Étiquettes:	3



ADR/RID Groupe d'emballage:	II
Quantité limitée (LQ):	LQ 6

##### **Nom d'expédition**

Printing Ink

##### **Autres informations utiles (Transport terrestre)**

LQ 6: combination packaging: 5 l / 30 kg (total gross mass); trays: 1 l / 20 kg (total gross mass).

Code de restriction en tunnels: D/E

Catégorie de transport: 2

##### **Transport maritime**

No. ONU:	1210
IMDG-Code:	3
Marine polluant:	No
Étiquettes:	3



IMDG-Groupe d'emballage:	II
EmS:	F-E, S-D
Quantité limitée (LQ):	5 L / 30 kg

##### **Nom d'expédition**

PRINTING INK

##### **Autres informations utiles (Transport maritime)**

Limited quantities (section 3.4): combination packaging: 5 l / 30 kg (total gross mass); trays: 5 l / 20 kg (total gross mass)

##### **Transport aérien**

ONU/ID No.:	1210
ICAO/IATA-DGR:	3
Étiquettes:	3



ICAO-Groupe d'emballage:	II
Quantité limitée (LQ) (avion de ligne):	Y305 / 1 L

IATA-Instructions de conditionnement (avion de ligne)	305
IATA-Quantité maximale (avion de ligne):	5 L
IATA-Instructions de conditionnement (cargo):	307
IATA-Quantité maximale (cargo):	60 L

**Nom d'expédition**  
PRINTING INK

## 15. Informations relatives à la réglementation

### Étiquetage

#### Conseils supplémentaires

Selon l'Arrêté du Ministère du Travail (préparations dangereuses), ce produit doit être étiqueté de la façon suivante:

Symboles de danger:

F - Facilement inflammable; Xi - Irritant



F - Facilement inflammable



Xi - Irritant

#### Phrases-R

- 11 Facilement inflammable.  
36 Irritant pour les yeux.  
66 L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau.  
67 L'inhalation de vapeurs peut provoquer somnolence et vertiges.

#### Phrases-S

- 02 Conserver hors de la portée des enfants.

### Étiquetage SGH

Mention d'avertissement:

Danger

Pictogrammes:

flamme; corrosion; point d'exclamation



#### Mentions de danger

- H225 Liquide et vapeurs très inflammables.  
H318 Provoque des lésions oculaires graves.  
H336 Peut provoquer somnolence ou vertiges.

#### Conseils de prudence

- P210 Tenir à l'écart de la chaleur/des étincelles/des flammes nues/des surfaces chaudes. - Ne pas fumer.  
P233 Maintenir le récipient fermé de manière étanche.  
P261 Éviter de respirer vapeurs.  
P280 Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage.  
P303+P361+P353 EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux): enlever immédiatement les vêtements contaminés. Rincer la peau à l'eau/se doucher.  
P304+P340 EN CAS D'INHALATION: transporter la victime à l'extérieur et la maintenir au repos dans une position où elle peut confortablement respirer.  
P305+P351+P338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.  
P337+P313 Si l'irritation oculaire persiste: consulter un médecin.

#### Étiquetage exceptionnel pour préparations spéciales

L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau.

### Informations réglementaires UE

Hitachi Europe GmbH

Date de révision: 20.08.2010

Révision-No.:

1,15

JP-K69

00509-0001

**HITACHI**  
Inspire the Next

1999/13/CE (COV): < 85 %

### **Prescriptions nationales**

Limitation d'emploi: Observer les contraintes liées au travail des jeunes. Observer les contraintes liées au travail des femmes enceintes et allaitantes.

Classe de contamination de l'eau (D) 1 - pollue faiblement l'eau

### **Information supplémentaire**

" Déclaration de la teneur en substances dangereuses selon la directive européenne 2002/95/CE RoHS relative à la limitation des substances dangereuses (LSD) : Cd < 100 ppm; Pb, Hg, Cr hexavalent, biphényle polybromé , l'éther diphénylique polybromé < 1000 ppm "

## **16. Autres informations**

### **Texte intégral des phrases R mentionnées sous les Chapitres 2 et 3**

- 11 Facilement inflammable.
- 20/21/22 Nocif par inhalation, par contact avec la peau et par ingestion.
- 23/24/25 Toxique par inhalation, par contact avec la peau et par ingestion.
- 36 Irritant pour les yeux.
- 36/38 Irritant pour les yeux et la peau.
- 39/23/24/25 Toxique: danger d'effets irréversibles très graves par inhalation, par contact avec la peau et par ingestion.
- 41 Risque de lésions oculaires graves.
- 66 L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau.
- 67 L'inhalation de vapeurs peut provoquer somnolence et vertiges.

### **Texte complet des Phrases-H citées dans les sections 2 et 3**

- H225 Liquide et vapeurs très inflammables.
- H301 Toxique en cas d'ingestion.
- H302 Nocif en cas d'ingestion.
- H311 Toxique par contact cutané.
- H312 Nocif par contact cutané.
- H315 Provoque une irritation cutanée.
- H318 Provoque des lésions oculaires graves.
- H319 Provoque une sévère irritation des yeux.
- H331 Toxique par inhalation.
- H332 Nocif par inhalation.
- H336 Peut provoquer somnolence ou vertiges.
- H370 Risque avéré d'effets graves pour les organes.

### **Information supplémentaire**

Les indications des points 4-8 et 10-12, ne s'appliquent pas lors de l'utilisation et de l'emploi régulier du produit (voir renseignement sur l'utilisation), mais lors de la libération de quantités majeures en cas d'accidents ou d'irrégularités.

Ces renseignements ne décrivent que les exigences de sécurité du produit/des produits et s'appuient sur l'état actuel de nos connaissances.

Veillez s'il vous plaît prendre en compte les conditions de livraison de la/des feuille/s d'instructions correspondantes.

Ils ne représentent pas de garantie de propriété du produit/des produits décrit/s au sens des règlements de garantie légaux.

@16032082..

*(Toutes les données concernant les composants dangereux ont été obtenues, respectivement, dans la dernière version de la fiche technique de sécurité du sous-traitant.)*